



Convoqué le 06/01/2013, le conseil s'est réuni le 01/02/13 à 18h30.

Etaient abs = D. Nclaton, R. Petitjean, JM. Lapra (pucc = G. Cuenot)

Secrétaire = Thierry Nonnotte.

Les délibérations =

- ▶ 13/01 = Les montants de restes à réaliser validés par le conseil s'élèvent à 21.000 € (cpte 1323) et 5100 € (cpte 21311)
- ▶ 13/02 = Le coût de location du Compteur-eau sera établi en fonction du temps réel utilisé = chaque trimestre commencé étant facturé entièrement
- ▶ 13/03 = La proposition d'entretien de la parcelle 06 par l'ONF est adoptée par le conseil, pour un montant de = 1.022,71 €
- ▶ 13/04 = Les Certificats d'Economie d'Energie seront cédés à la CAGB à l'occasion des travaux s'y rapportant. Le conseil donne son accord et autorise le maire à signer la convention avec la CAGB.
- ▶ 13/05 = Le conseil fixe la part d'affouage 2013 à 25 €.
- ▶ 13/06 = Le conseil décide d'attribuer une subvention de 400 € au Comité des fêtes pour 2013.

Autres informations

- Journée TIC programmée le ss. 16/03.
- Un point est fait concernant la fusion des syndicats des eaux de Roche et Marchaux.
- La TFEE à 8,28% (taxe sur l'électricité) est annulée
- Concernant les incivilités commises dans le village, une plainte contre X a été déposée par le maire.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire, Le secrétaire, Le Conseil,